

## **POLITIQUE EN MATIÈRE DE DONNÉES RELATIVE AUX FORFAITS MOBILES DE ROGERS**

### **Politique en matière de données relative aux forfaits Infini de Rogers**

Les forfaits Infini de Rogers comprennent un lot de données à haute vitesse sur le réseau de Rogers, dans les zones de Couverture étendue au Canada et dans les destinations où Partout chez vous est offert (consultez [rogers.com/partoutchezvous](https://rogers.com/partoutchezvous)). Une fois que vous avez épuisé le lot de données à haute vitesse de votre forfait, vous continuerez d'avoir accès aux services de transmission de données à vitesse réduite pouvant atteindre 512 kbps (pour le téléversement et le téléchargement) sans frais d'utilisation excédentaire, et ce, jusqu'à la fin de votre cycle de facturation en cours. Le courriel, la navigation web, les applis et le visionnement ou l'écoute en ligne continueront de fonctionner à vitesse réduite, ce qui altérera vraisemblablement votre expérience. Nous vous enverrons un message texte lorsque vous aurez utilisé 90 % du lot de données à haute vitesse inclus dans votre forfait et un autre lorsque vous en aurez utilisé 100 %, et vous donnerons la possibilité d'acheter un Accès Rapido pour ajouter des données à haute vitesse à votre forfait. Dans tous les cas, l'utilisation est assujettie aux Modalités de service, à la Politique d'utilisation acceptable et à la Politique de gestion du réseau de Rogers.

### **Politique en matière de données relative aux forfaits mobiles 4G et 5G sans frais d'utilisation excédentaire de Rogers**

Les forfaits mobiles 4G et 5G sans frais d'utilisation excédentaire de Rogers comprennent un lot de données à haute vitesse sur le réseau de Rogers, dans les zones de Couverture étendue au Canada et dans les destinations où Partout chez vous est offert (consultez [rogers.com/partoutchezvous](https://rogers.com/partoutchezvous)). Une fois que vous avez épuisé le lot de données à haute vitesse de votre forfait, vous continuerez d'avoir accès aux services de transmission de données à vitesse réduite pouvant atteindre 128 kbps (pour le téléversement et le téléchargement) sans frais d'utilisation excédentaire, et ce, jusqu'à la fin de votre cycle de facturation en cours. Cette réduction de la vitesse de transmission peut même avoir une incidence sur les applications qui ne nécessitent pas une large bande passante (comme les services de messagerie et de localisation de base). Les applications qui seront probablement grandement touchées par cette réduction sont celles qui exigent des bandes passantes plus larges (par exemple, la navigation et la lecture de vidéos en ligne). Afin de vous aider à gérer votre utilisation de données, nous vous enverrons, sans frais supplémentaires, des messages texte lorsque vous serez sur le point de dépasser votre lot mensuel de données à haute vitesse, et vous donnerons la possibilité d'acheter un Accès Rapido pour ajouter des données à haute vitesse à votre forfait. Dans tous les cas, l'utilisation est assujettie aux Modalités de service, à la Politique d'utilisation acceptable et à la Politique de gestion du réseau de Rogers.

## **Politique en matière de données relative aux forfaits de Shaw**

Les forfaits de Shaw sans frais d'utilisation excédentaire comprennent un lot de données à haute vitesse sur le réseau de Rogers et dans les zones de Couverture étendue au Canada (le lot de données à haute vitesse varie en fonction du forfait). Une fois que vous avez épuisé le lot de données à haute vitesse de votre forfait, vous continuerez d'avoir accès aux services de transmission de données à vitesse réduite pouvant atteindre 256 kbps (pour le téléversement et le téléchargement) sans frais d'utilisation excédentaire, et ce, jusqu'à la fin de votre cycle de facturation en cours. De nombreuses applications qui ne nécessitent pas une large bande passante (par exemple, la navigation occasionnelle sur le web et les services de messagerie de base) ne devraient pas être affectées de façon importante par cette réduction de la vitesse de transmission. Les applications qui seront grandement touchées par cette réduction sont celles qui exigent des bandes passantes plus larges (comme la lecture de vidéos en ligne). Dans tous les cas, l'utilisation est assujettie aux Modalités de service, à la Politique d'utilisation acceptable et à la Politique de gestion du réseau de Rogers.